

Paris, le 7 octobre 2009



Destinataires :

- D.T.A. pour diffusion à tous les arbitres
- Présidents de Comité pour diffusion à tous les clubs

SAISON 2009/2010

Note C.C.A. n°3

RÈGLE DU JEU N°3 : Nombre de joueurs

Suite à un amendement I.R.B. du 7 août 2009 concernant la Règle 3 - Variantes des moins de 19 ans et plus précisément le nombre réduit de joueurs participant à la mêlée...

Dans le but de simplifier et d'uniformiser les dispositions qui s'appliquent dans les différentes catégories de jeu spécifiques, je demande aux D.T.A. de bien vouloir informer tous leurs arbitres et aux Présidents de Comités tous leurs clubs que l'amendement repris ci-dessous est applicable dès le prochain week-end **à l'ensemble des rencontres des catégories B, C et D.**

Amendement des Règles du Jeu - Ruling I.R.B. du 07 août 2009

« Si un joueur de la ligne d'avants quitte le terrain pour une raison quelconque et n'est pas remplacé, les deux équipes doivent réduire le nombre de joueurs dans la mêlée, de manière à utiliser un nombre identique de joueurs en mêlée.

Si un joueur autre qu'un avant doit quitter le terrain et n'est pas remplacé, le nombre de joueurs dans la mêlée ne sera pas réduit. »

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration pour une diffusion immédiate et une application stricte, je vous prie de croire, Monsieur le Président et/ou Monsieur le D.T.A., à l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Pour le Président de la C.C.A.

Didier MENÉ

Copies :

- A. DOUCET
- JL. BARTHES
- J. DUME
- J. JUTGE